

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1007

30 mai 2007

SOMMAIRE

AGF PEH Soparfi S.à r.l.	48295	Knightlights Property International S.A.	48328
Air Terminal Publicity Luxembourg S.A.	48320	Laan Holding S.A.	48299
Alba Investment S.A.	48320	Leumi Investment Fund (Lux)	48325
Alina S.A.	48295	Massy Château Holding S.à r.l.	48327
Base 2000 S.A.	48294	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	48290
British American Tobacco Belgium - Lu- xembourg Branch	48298	MFG Holding S.A.	48331
Callisto Holding S.A.	48335	MFG Investment S.à r.l.	48331
Djedefre S.A. Holding	48327	Mondialconstruction Holding S.A.	48319
EFA Partners	48319	Netsurf Holding S.A.	48336
EPI Walk Germany S.à r.l.	48336	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	48320
Eurofin Management S.A.	48298	PA Consulting Group S.A.	48300
European Carbon Fund	48335	Patoo Foncier SA	48332
Exmoor Holdings S.à r.l.	48311	Quark Luxembourg S.à r.l.	48324
Fame Holdings S.à r.l.	48328	SFDC Luxembourg	48326
Financière Daunou 13 S.A.	48305	Shield S.A.	48294
Financière Daunou 13 S.à r.l.	48305	Signal Lux Investment S.A.	48324
Genom Holding S.A.	48324	Software AG Belgium SA	48326
G.H.N. S.A.	48299	Tabular Holdings S.à r.l.	48299
Joal S.à r.l.	48328	Tax Consult	48327
Karl Augustin Spedition, Logistik & Trans- port GmbH	48304	Transcom Worldwide S.A.	48301

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (GUERNSEY) LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 290, Investec, St Peter Port, Guernsey GY1 3RP;

- MATRIX EPH S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

both here represented by Mr Jacques de Patoul, employee, with professional address in Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of two proxies hereto attached.

being the sole shareholders of MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 FRANKFURT S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company») registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 117.358,

The Company MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 FRANKFURT S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of May 19, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1640 of August 30, 2006 (the Company). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of May 22, 2006.

The appearers declare to deliberate on the following

Agenda:

1. Change of the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.

2. Subsequent modification of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. Change of paragraph 3 of the article 16 of the Articles of Incorporation of the Company.

4. Resignation of Mr Robert Kimmels as director of the Company.

5. Increase of the amount of directors of the Company from three to four.

6. Appointment of Mr Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect.

And take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the object of the Company in order to replace the current text of article 2 of the Articles of Incorporation by the following text:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

When acquiring a real estate property, the company will hold it exclusively for investment purposes and not for its own use.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Second resolution

The shareholders resolve to change the third paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation of the Company, so that Article 16 will henceforth read as follows:

«From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account as required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors («Geschäftsfüherrat»), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed upon decision of the board of directors («Geschäftsfüherrat»).»

Third resolution

The shareholders accept the resignation of Mr Robert Kimmels as director of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to increase of the number of directors of the Company from three to four and appoint as new directors Mr Alan Botfield, born on December 22nd, 1970 and Mr Jacques de Patoul, born on January 10th, 1980, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as directors of the Company with immediate effect for an unlimited period.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- MATRIX PROPERTY FUND MANAGEMENT (GUERNSEY) LIMITED, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Guernsey, mit Sitz in PO Box 290, Investec, St Peter Port, Guernsey GY1 3RP;

- MATRIX EPH S.à r.l., eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

beide hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, 20, rue de la Poste,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben;

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 FRANKFURT S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal («die Gesellschaft») eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 117.358.

Die Gesellschaft MATRIX GERMAN PORTFOLIO NO 1 FRANKFURT S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. Mai 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1640 vom 30. August 2006 (die Gesellschaft). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Mai 2006.

Die Gesellschafter beschliessen über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes um den bestehenden Text vonr Artikel 2 durch folgenden Text zu ersetzen:

«Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils der Sachanlagen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an der die Gesellschaft beteiligt ist oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften innerhalb der Beschränkungen der geltenden rechtlichen Vorschriften.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

Falls die Gesellschaft Immobilien erwirbt, wird sie diese Immobilien nur halten zwecks Investitionen und nicht zum eigenen Nutzen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.»

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft.

3. Abänderung des dritten Absatzes von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft.

4. Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft.

5. Erhöhung der Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier.

6.- Ernennung von Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung.

Und fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck abzuändern um den bestehenden Text von Artikel 2 der Satzung durch folgenden Text zu ersetzen:

«Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschliesslich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils der Sachanlagen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an der die Gesellschaft beteiligt ist oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften innerhalb der Beschränkungen der geltenden rechtlichen Vorschriften.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

Falls die Gesellschaft Immobilien erwirbt, wird sie diese Immobilien nur halten zwecks Investitionen und nicht zum eigenen Nutzen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäss dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den dritten Absatz von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und Artikel 16 folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Geschäftsführerrates, über die Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden durch Beschluss des Geschäftsführerrates.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Robert Kimmels als Geschäftsführer der Gesellschaft an.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Zahl der Geschäftsführer von drei auf vier zu erhöhen und ernennen Herrn Alan Botfield, geboren am 22. Dezember 1970 und Herrn Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980, beide beruflich wohnhaft in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer.

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157s, fol. 66, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Mersch, den 20. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046292/242/228.

(070044671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 mars 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046298/58/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Shield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.676.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 19 mars 2007

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Raymond Streicher de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sandra Weidenhaupt, employée privée, née le 2 juin 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2006.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- Madame Sandra Weidenhaupt, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
- Madame Raymonde Weber, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Luxembourg le 19 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046351/1218/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Alina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.284.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 mars 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046301/58/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

AGF PEH Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.407.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AGF PEH SOPARFI S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1082 du 27 octobre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1887 du 7 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claire Alamichel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des alinéas 5.1, 5.2 et 5.3 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

5.1 Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les 180 parts sociales consistent en 100 (cent) parts sociales ordinaires de classe A et 80 (quatre-vingt) parts sociales ordinaires de classe B.

Les parts sociales de classe A représentent l'intérêt économique de la société dans HALDER-GIMV GERMANY A C.V., une société constituée et existant sous le droit des Pays-Bas avec siège social à Lange Voorhout 9, NL-2514 EA Den Haag.

Les parts sociales de classe B représentent l'intérêt économique de la société dans SSP GROUP HOLDING LIMITED, une société constituée et existant sous le droit britannique avec siège social au 169 Euston Road, London NW1 2 AE.

5.2 Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale des Associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Les associés ont le droit d'émettre des parts sociales ordinaires de classe A supplémentaires et des parts sociales ordinaires supplémentaires de classe B.

5.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à € 13.300.000,-, le cas échéant par l'émission de parts sociales nouvelles de catégorie A ou B de € 125,- chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A ou B existantes.

2. Modification des alinéas 6.1 et 6.3 de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

6.1. Chaque part sociale de catégorie A donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales de catégorie A existantes.

Chaque part sociale de catégorie B donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales de catégorie B existantes.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de même catégorie.

En cas de pluralité d'associés quelque soit la catégorie, la cession des parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

La cession des parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

3. Attribution des 100 parts sociales ordinaires de classe A à AGF PRIVATE HOLDING FCPR

4. Attribution des 80 parts sociales ordinaires de classe B à AGF PRIVATE EQUITY HOLDING EUROPE IV, FCPR et AGF DEVELOPPEMENT FCPR au prorata de leur participation actuelle.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 5.1, 5.2 et 5.3 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Version française:

5.1 Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les 180 parts sociales consistent en 100 (cent) parts sociales ordinaires de classe A et 80 (quatre-vingt) parts sociales ordinaires de classe B.

Les parts sociales de classe A représentent l'intérêt économique de la société dans HALDER-GIMV GERMANY A C.V., une société constituée et existant sous le droit des Pays-Bas avec siège social à Lange Voorhout 9, NL-2514 EA Den Haag.

Les parts sociales de classe B représentent l'intérêt économique de la société dans SSP GROUP HOLDING LIMITED, une société constituée et existant sous le droit britannique avec siège social au 169 Euston Road, London NW1 2 AE.

5.2 Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Les associés ont le droit d'émettre des parts sociales ordinaires de classe A supplémentaires et des parts sociales ordinaires supplémentaires de classe B.

5.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à € 13.300.000,-, le cas échéant par l'émission de parts sociales nouvelles de catégorie A ou B de € 125,- chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A ou B existantes.

Version anglaise:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) represented by one hundred and eighty (180) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The 180 shares consist of 100 (one hundred) ordinary shares of category A and 80 (eighty) ordinary shares of category B.

The shares of category A represent the economic interest of the Company in HALDER-GIMV GERMANY A C.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office in Lange Voorhout 9, NL-2514 EA Den Haag.

The shares of category B represent the economic interest of the Company in SSP GROUP HOLDING LIMITED, a company incorporated and existing under the British law, with registered office in 269 Euston Road, London NW1 2 AE.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The partners may issue new shares of category A and new shares of category B.

5.3. The Board of Managers is authorized to increase the corporate capital up to EUR 13,300,000.- (thirteen million three hundred thousand euros), as the case may be by the issue of new shares of category A or of category B of a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, having the same rights as the existing shares of category A and of category B.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les alinéas 6.1 et 6.3 de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Version française:

6.1. Chaque part sociale de catégorie A donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales de catégorie A existantes.

Chaque part sociale de catégorie B donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales de catégorie B existantes.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de même catégorie.

En cas de pluralité d'associés quelque soit la catégorie, la cession des parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

La cession des parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Version anglaise:

6.1. Each share of category A entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares of category A in existence.

Each share of category B entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares of category B in existence

6.3. Shares are freely transferable among partners of the same category.

In case of several partners, no matter the category, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les 100 (cent) parts sociales ordinaires de classe A à AGF PRIVATE HOLDING FCPR.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les 80 (quatre-vingts) parts sociales ordinaires de classe B à AGF PRIVATE EQUITY HOLDING EUROPE IV, FCPR et AGF DEVELOPPEMENT FCPR au prorata de leur participation actuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, A. Mazzotta, C. Alamichel, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157s, fol. 68, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046772/242/142.

(070045333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Eurofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.003.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président démissionnaire.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046303/58/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 99.930.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires du 21 avril 2004 que:

l'ensemble des administrateurs jadis nommés ont démissionné:

- Monsieur Didier Lance, né le 25 juin 1959 à Ukkel (Belgique), résidant à B-8400 Oostende, Groenendaallaan, 58B, Belgique.

- Madame Marie Polet, née le 5 décembre 1954 à Eupen, Belgique, résidant à B-1560 Hoeilaart, Georges Huynenstraat, 42, Belgique

- Madame Françoise Hossay, née le 2 septembre 1966 à Namur, Belgique, résidant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de Koninck, 38, Belgique.

les personnes suivantes ont été nommées:

- Madame Marie Polet, née le 5 décembre 1954 à Eupen, Belgique, résidant à B-1560 Hoeilaart, Georges Huynenstraat, 42, Belgique, est nommée au poste d'administrateur pour une période de 3 ans jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale annuelle de 2007.

- Monsieur Steven Jurgens, né le 17 février 1957 à Bruxelles, Belgique, résidant à B-2930 Brasschaat, Mishagen, 144, Belgique, est nommé au poste d'administrateur pour une période de 3 ans jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale annuelle de 2007.

- Monsieur Johan Vandermeulen, né le 17 janvier 1968 à Tienen, Belgique, résidant à B-3460 Bekkevoort-Assent, Rijnrode, 91, Belgique, est nommé au poste d'administrateur pour une période de 3 ans jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale annuelle de 2007.

- La société commanditaire V. ENGOR, ici représentée par son représentant permanent M. Désiré Hellemans, né le 26 octobre 1952 à Hoboken, Belgique, résidant à B-2660 Hoboken, Distelvinklaan, 37, Belgique, est nommée au poste d'administrateur pour une période de 1 an jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale annuelle de 2005.

- Monsieur Jacek Siwek, né le 4 février 1964 à Varsovie, Pologne, résidant à W3 9SQ Londres, Hale Gardens, 4, Grande-Bretagne, est nommé au poste d'administrateur et ce pour une période de trois ans qui se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046530/1026/35.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 mars 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046305/58/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Laan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.514.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président démissionnaire.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046308/58/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Tabular Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 97.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

FIDICIAIRE NATIONALE Sarl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007046454/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00802. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

PA Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 27.393.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-nine of December,
before Us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

- PA INTERNATIONAL HOLDINGS BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schouwburgplein 30-34, 3012CL Rotterdam, the Netherlands,

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as above-stated, declared and requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company established in Luxembourg under the name of PA CONSULTING GROUP S.A., (hereafter «the Company»), a société anonyme with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of January 18, 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 104 of April 4th, 1988 and whose articles have been amended pursuant to a deed of 1993 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 306, pursuant to a deed of 1995 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 326, pursuant to a deed of December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1244 of August 26, 2002, and pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of February 26, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 471 of April 30, 2003.

II. The capital of the Company is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-), divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder of the Company expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The sole shareholder declares that all known liabilities of the Company have been settled.

V. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased and resolves that all assets of the Company are transferred to him and that he is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those which are currently unknown. Accordingly, the sole shareholder resolves that the liquidation of the Company is considered to be complete and closed.

VI. The sole shareholder wholly and fully discharges the directors and the auditor of the dissolved Company for the execution of their mandate as from their appointment until the date of the liquidation.

VII. The sole shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,
par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- PA INTERNATIONAL HOLDINGS BV, une société constituée sous le droit des Pays Bas, ayant son siège social à Schouwburgplein 30-34, 3012CL Rotterdam, les Pays Bas,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PA CONSULTING GROUP S.A., (ci-après «la Société»), ayant son siège social à 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 104 du 4 avril 1988 et dont les statuts ont été amendés par acte datant de 1993, publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C n° 306, par acte datant de 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 326, par un acte en date de 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1244 du 26 août 2002, et par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 471 du 30 avril 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) représenté par mille cinq cents (1.500,-) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que le passif connu de la Société a été réglé.

V. L'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé et qu'il décide être investi de tout l'actif et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. Partant, l'actionnaire unique décide que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires aux comptes de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à la date de la liquidation.

VII. L'actionnaire unique déclare que les livres de comptes et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente liquidation, sont évalués sans nul préjudice à la somme 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 40, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046309/211/100.

(070044746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Transcom Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and seven, on the first day of March.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared Maître Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg, acting in substitution of Maître Marc Feider, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of TRANSCOM WORLDWIDE S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 75, route de Longwy in L-8080

Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 59.528 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 29 January 2007 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on 11 June 1997, published, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* No 494 of 11 September 1997. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time by a deed of the undersigned, on 7 November 2006, published, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* No 2402 of 23 December 2006.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

«The Company has an issued capital of thirty-one million two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-two Euro and thirty cent (EUR 31,242,862.30) divided into thirty-six million three hundred eighty-four thousand seven hundred seventy-eight (36,384,778) Class A voting shares, each without par value and thirty-six million three hundred eighty-two thousand nine hundred ninety-eight (36,382,998) Class B non-voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.

The authorised share capital is set at six hundred fifty-two million seven hundred and ninety-three thousand four hundred Euro (EUR 652,793,400.-) divided into eight hundred million (800,000,000) Class A voting shares and seven hundred and fifty million (750,000,000) Class B non-voting shares, each without par value.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years after 31 May 2005 and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will have not been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.»

3. Following the receipt of a notice in respect of the exercise of stock options issued by the Company, the board of directors of the Company, in the Resolutions, resolved *inter alia* to

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of thirty-one million two hundred forty-two thousand eight hundred sixty-two Euro and thirty cent (EUR 31,242,862.30) to thirty-one million three hundred twelve thousand three hundred twenty-six Euro and thirty cent (EUR 31,312,326.30) by issuing sixteen thousand six hundred sixty-six (16,666) Class A voting shares and sixteen thousand six hundred sixty-six (16,666) Class B non-voting shares without par value, (the New Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscriber), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscriber as detailed in the Resolutions,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Maître Marc Feider, partner of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscriber, the total sum of sixty-nine thousand four hundred sixty-four Euro (EUR 69,464.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an amount of sixty-nine thousand four hundred sixty-four Euro (EUR 69,464.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued capital of thirty-one million three hundred twelve thousand three hundred twenty-six Euro and thirty cent (EUR 31,312,326.30) divided into thirty-six million four hundred one thousand four hundred forty-four (36,401,444) Class A voting shares, each without par value and thirty-six million three hundred ninety-nine thousand six hundred sixty-four (36,399,664) Class B non-voting shares, each without par value, all shares being fully paid-in.»

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

A comparu Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire substitué par Maître Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de TRANSCOM WORLDWIDE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.528 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2007 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 494 du 11 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 2402 du 23 décembre 2006.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de trente et un millions deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-deux Euro et trente cents (EUR 31.242.862,30) divisé en trente-six millions trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-dix huit (36.384.778) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions trois cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix huit (36.382.998) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cents Euros (EUR 652.793.400,-) divisé en huit cent millions (800.000.000) actions de Classe A avec droit de vote et sept cent cinquante millions (750.000.000) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans après le 31 mai 2005 et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

À la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa du présent article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3. À la suite de la réception de la notification de l'exercice d'options de souscription d'actions émises par la Société, le conseil d'administration, dans les Résolutions, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de trente et un millions deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-deux Euro et trente cents (EUR 31.242.862,30), à trente et un millions trois cent douze mille trois cent vingt-six Euro et trente cents (EUR 31.312.326,30) par l'émission de seize mille six cent soixante-six (16.666) actions de Classe A avec droit de vote et seize mille six cent soixante-six (16.666) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale (les Nouvelles Actions) au souscripteur désigné dans les Résolutions (le Souscripteur), les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées par le Souscripteur comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et (iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Maître Marc Feider, associé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par le Souscripteur, la somme totale de soixante-neuf mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 69.464,-) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné.

5. L'apport en espèces d'un montant de soixante-neuf mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 69.464,-) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est de trente et un millions trois cent douze mille trois cent vingt-six Euro et trente cents (EUR 31.312.326,30) divisé en trente-six millions quatre cent un mille quatre cent quarante-quatre (36.401.444) actions de Classe A avec droit de vote et de trente-six millions trois cent quatre-vingt-dix neuf mille six cent soixante-quatre (36.399.664) actions de Classe B sans droit de vote, chacune sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation: LAC/2007/1106. — Reçu 694,64 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046754/206/170.

(070045397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Karl Augustin Spedition, Logistik & Transport GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.420.

Bedingt durch die Einbringung der KARL AUGUSTIN TRANSPORTGESELLSCHAFT mbH in die KARL AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT GmbH übt die Zweigniederlassung in Luxemburg ihre Geschäftstätigkeit unter

dem Namen KARL AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT GmbH, ZWEIGNIEDERLASSUNG LUXEMBURG aus.

Der Gegenstand der Zweigniederlassung beschränkt sich auf die Vermittlung von Frachten im gewerblichen Strassengüterverkehr und die Vermietung von Aufliegern «Trailer» genannt, an nationalen und internationalen Transportunternehmern.

Der Sitz der Luxemburger Zweigniederlassung befindet sich auf 49, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig.

Die Firmenbuchnummer der KARL AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT G.m.b.H. ist FN 100791Y Firmenbuch, Österreich.

Luxemburg, den 15. März 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KARL AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT G.m.b.H.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007046327/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme,

(anc. Financière Daunou 13 S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by deed dated on 15 January 2007, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.).

2) Change of the name of the company into FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.

3) Discharge to the managers of the S.à r.l. company.

4) Appointment of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor of the S.A. company.

5) Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a joint stock company («société anonyme» - S.A.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by PricewaterhouseCoopers, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the verifications made as described here above, we have no other observations with regards to the net value of the company which corresponds at least at the number and at the nominal value of the shares representing the share capital.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Second resolution

The meeting resolved to change the name of the company into FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.

Third resolution

The meeting resolved to give full discharge to the managers of the S.à r.l. company until today for the accomplishment of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name FINANCIERE DAUNOU 13 S.A. (the Company).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors convenes as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The meetings of the board of directors will be validly held provided that the majority of directors be present.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors will consist of at least three directors. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant relevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of June at 2 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 14. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 17. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Fifth resolution

The meeting resolved to fix the number of the members of the Board of Directors of the S.A. company at four.

Are appointed as directors until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

- a) Xavier Pauwels, director, born on 21 December 1971 in Bruxelles, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- b) Dominique Robyns, director, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- c) Dominique Megret, director, born on 19 March 1947 in Paris, France, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris
- d) Patrick Mouterde, director, born on 20 September 1967 in Lyon, France, with professional address at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris

Sixth resolution

The meeting resolved to appoint as statutory auditor as required by the law about S.A. companies until the end of the next Annual General Meeting to be held in Luxembourg:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE DAUNOU 13 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).
- 2.- Modification de la dénomination sociale de la société en FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.
- 3.- Décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée.
- 4.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.
- 5.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur nette de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux gérants de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: FINANCIERE DAUNOU 13 S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement si la majorité des administrateurs sont présents. Les résolutions prises lors des réunions du conseil d'administration le seront valablement par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs à l'assemblée des actionnaires.

En case de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

- a) Xavier Pauwels, directeur, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- b) Dominique Robyns, directeur, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- c) Dominique Mégret, directeur, né le 19 mars 1947 à Paris, France, et résidant au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris
- d) Patrick Mouterde, directeur, né le 20 septembre 1967 à Lyon, France, et résidant au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 9, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007046310/211/326.

(070044949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Exmoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.594.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Ian Andrew Sandford, a British citizen born in Exeter, United Kingdom, on 29 January 1963, residing at 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

represented by Mr. Mathieu Gangloff, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Ian Andrew Sandford, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Ian Andrew Sandford, pre-named.

2) The registered office of the Company is fixed at 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ian Andrew Sandford, citoyen britannique né à Exeter, Grande-Bretagne, le 29 janvier 1963, résidant au 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Monsieur Ian Andrew Sandford, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ian Andrew Sandford, prénommé.

2. Le siège social de la Société est établi au 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gangloff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1524. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046748/242/406.

(070045108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Mondialconstruction Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.404.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046330/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 99.868.

Extrait de trois résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2007

Démission d'un membre du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Barthel, dont l'adresse professionnelle se situe à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal, du Conseil d'Administration avec effet au 14 mars 2007.

Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration et fixation de la durée du mandat // Validation de Cooptation

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Paolo Vinciarelli comme Administrateur qui a été décidé par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2006.

L'Assemblée Générale nomme Administrateurs:

- Monsieur Paolo Vinciarelli, Chef de Département Fonds d'Investissement à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, né le 25 juin 1971 et de nationalité luxembourgeoise, dont l'adresse professionnelle se situe à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz;

- Monsieur Serge d'Orazio, Head of Investment Funds & Global Custody Division à la KREDIETBANK SA LUXEMBOURGEOISE, né le 21 janvier 1962 et de nationalité luxembourgeoise, dont l'adresse professionnelle se situe à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

Ils sont nommés pour une durée d'un an, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2007.

Nomination du réviseur d'entreprises

L'Assemblée nomme la société DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'année 2007.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Extrait certifié sincère et conforme

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION

E. Lutgen

Secrétaire du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007046696/3345/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01220. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Alba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.855.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 février 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046333/58/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

ATP Lux, Air Terminal Publicity Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 98.952.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2007

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide la révocation avec effet immédiat de Monsieur Jacques Marchal domicilié Chemin du Gros Tienne 40, B-1380 Lasne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques Marchal, Madame Anita Regout, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 2, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg. Madame Anita Regout reprend et poursuit le mandat de administrateur révoqué à partir de ce jour. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes qui se clôtureront au 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 19 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007046335/578/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 158.400,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 118.872.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Com-

panies Register of Luxembourg under the number B 118.872, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 21, 2006, number 1769. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened with Me Gérald Origer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Who appointed as secretary Véronique Mallinger, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The Meeting elected, as scrutineer, M^e Figen Eren, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 350.- (three hundred fifty Euro) and issue of 14 (fourteen) B Ordinary Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;
3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 2 above;
4. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above changes;
5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

II. That (i) 5,786 (five thousand seven hundred and eighty-six) A Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, (ii) 200 (two hundred) B Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and (iii) 336 (three hundred and thirty-six) C ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 158,050.- (one hundred and fifty-eight thousand fifty Euro) are represented at the Meeting;

III. That the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the representative of the shareholders and by the bureau of the Meeting, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

IV. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 350.- (three hundred and fifty Euro) and issues 14 (fourteen) B Ordinary Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the 14 (fourteen) newly issued B Ordinary Shares of the Company as follows and further acknowledges that the existing shareholders, who/which do not subscribe for the newly issued B Ordinary Shares have waived their preferential subscription rights in respect of such issue:

Subscription - Payment

- CAELYN LIMITED, having its registered office at Eagle Star House, 5th floor Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Cyprus, hereby duly represented by M^e Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes for 7 (seven) B Ordinary Shares and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 175.- (one hundred and seventy-five Euro), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

- MAPLESTEAD LIMITED, having its registered office at Eagle Star House, 5th floor Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Cyprus, hereby duly represented by M^e Figen Eren, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes for 7 (seven) B Ordinary Shares and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 175.- (one hundred seventy-five Euro), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 350.- (three hundred and fifty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at 158,400.- EUR (one hundred and fifty-eight thousand four hundred Euro) comprising 5,786 (five thousand seven hundred and eighty-six) A ordinary shares of 25.- EUR (twenty-five Euro) each (the «A Ordinary Shares»), 214 (two hundred and fourteen) B ordinary shares of 25.- EUR (twenty-five Euro) each (the «B Ordinary Shares») and 336 (three hundred and thirty-six) C ordinary shares of 25.- EUR (twenty-five Euro) each (the «C Ordinary Shares») (individually and irrespective of class, each a «Share» and together, irrespective of class, the «Shares»).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.872, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 21 septembre 2006, numéro 1769. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, daté du 20 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte sous la présidence de M^e Gérald Origer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

Lequel a désigné comme secrétaire Madame Véronique Mallinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée a choisi comme scrutateur M^e Figen Eren, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 350,- (trois cent cinquante Euros) et émission de 14 (quatorze) Actions B Ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;
3. Souscription et paiement de l'augmentation susmentionnée au point 2 ci-dessus,
4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus,
5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

II. Que (i) 5.786 (cinq mille sept cent quatre-vingt-six) Actions A Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, (ii) 200 (deux cents) Actions B Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et (iii) 336 (trois cent trente-six) Actions C Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 158.050,- (cent cinquante-huit mille cinquante euros) sont représentées à l'Assemblée;

III. Que les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs parts apparaissent sur la feuille de présence, signée par le représentant des actionnaires et par le bureau de l'Assemblée, et resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

IV. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 350,- (trois cent cinquante Euros) et d'émettre 14 (quatorze) Actions B Ordinaires de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des 14 (quatorze) Actions B Ordinaires de la Société nouvellement émises comme suit et reconnaît en outre que les actionnaires existants qui ne souscrivent pas aux Actions B Ordinaires nouvellement émises ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle sur ladite émission:

Souscription - Libération

- CAELYN LIMITED, ayant son siège social à Eagle Star House, 5th floor Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Chypre, dûment représentée aux présentes par M^e Figen Eren, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 7 (sept) Actions B Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 175,- (cent soixante-quinze Euros) qui sera alloué au compte capital social de la Société.

- MAPLESTEAD LIMITED, ayant son siège social à Eagle Star House, 5th floor Theklas Lysiotti 35, 3030 Limassol, Chypre, dûment représentée aux présentes par M^e Figen Eren, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 7 (sept) Actions B Ordinaires et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 175,- (cent soixante-quinze Euros) qui sera alloué au compte capital social de la Société.

Le montant total de EUR 350,- (trois cent cinquante Euros) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 158.400,- EUR (cent cinquante-huit mille quatre cents euros) comprenant 5.786 (cinq mille sept cent quatre-vingt-six) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les «Actions A Ordinaires»), 214 (deux cents quatorze) actions ordinaires de catégorie B d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les «Actions B Ordinaires») et 336 (trois cent trente-six) actions ordinaires de catégorie C d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les «Actions C Ordinaires») (individuellement et sans tenir compte de chacune des classes, chacune étant considérée comme une «Action»), et l'ensemble de celles-ci, sans tenir compte des classes, comme les «Actions»).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Origer, V. Mallinger, F. Eren, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157s, fol. 75, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, Le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046759/242/172.

(070045318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Genom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.348.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 janvier 2007 que:

- Mlle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- L'Assemblée renouvelle les mandats échus de Monsieur Marco Cameroni, Président, et de Mme Marie-Louise Schmit, administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007046337/58/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Quark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.309.

Il résulte d'une résolution du 5 mars 2007 de l'actionnaire unique de QUARK LUXEMBOURG Sarl (la Société) que:

- la société QUARK TECHNOLOGY PARTNERSHIP a été dissoute en date du 31 décembre 2006;

- la société QUARK HOLDINGS INC. a été nommée liquidateur de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007046339/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 janvier 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme le renouvellement des mandats d'administrateurs de catégorie A, à savoir Messieurs Benoît Georis et Fabio Mazzoni, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et de catégorie B, à savoir Madame Fiammetta Saudati, résidant au 23, Via Tiberia I-41014 Castelvetro di Modena, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Septième résolution

L'Assemblée confirme le renouvellement du mandat de Réviseur d'Entreprises de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007046358/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Leumi Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.704.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company
held in Luxembourg on 9 January 2007*

- The meeting accepted the resignation presented by Mr Dov Gilboa and Mr Roland Wyss as Directors of the Company.

The meeting decided to appoint Mr Mario Alini, born in Zurich, Switzerland on 14 May 1969, residing professionally at Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich as new Director of the Company for a period of one year.

- The meeting resolved to fix the number of Directors of the Company at four.

- The meeting decided to reappoint the other members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The directors are:

- Mr Shouky Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Switzerland
- Mrs Nizza Rousso-Shtaubert, Head of International Private Banking, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israel
- Mr Dr. Moshe Shimony, Head of Capital Market, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Switzerland
- Mr Mario Alini, Head of Finance and Risk, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Switzerland

The Auditors are:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.

*Extrait (traduction) du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société
qui s'est tenue en date du 9 janvier 2007 à Luxembourg*

- L'assemblée accepte les démissions de M. Dov Gilboa et M. Roland Wyss de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société.

L'assemblée décide de nommer M. Mario Alini, né le 14 mai 1969 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période d'un an.

- L'assemblée décide de fixer le nombre d'Administrateurs à quatre.

- L'assemblée décide de réélire les Administrateurs et les Auditeurs en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les Administrateurs sont:

- M. Shouky Oren, «General Manager», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Suisse
- Mme Nizza Rousso-Shtaubert, «Head of International Private Banking», 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israel
- M. Dr. Moshe Shimony, «Head of Capital Market», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Suisse
- M. Mario Alini, «Head of Finance and Risk», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich, Suisse

Les Auditeurs sont:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et des Auditeurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

R. Wyss / S. Oren / Dr. M. Shimony

Director / Director / Director

Référence de publication: 2007046407/520/46.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04768. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Software AG Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 86.830.

Le Conseil d'Administration de la société SOFTWARE AG BELGIUM S.A (Belgique) du 1^{er} décembre 2006 a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Thomas Zanzinger de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} décembre 2006 et annulation de ses pouvoirs de gestion journalière et de gestion financière;

- Nomination de Monsieur Jan de Maeyer, né le 12 novembre 1953 à Vilvorde, demeurant 35A, Krommestraat, B-1860 Meise au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière et gestion financière avec effet 1^{er} décembre 2006;

- Monsieur Jan de Maeyer assurera également la gestion journalière des affaires de la société au Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007046341/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.269.

Extrait des résolutions de l'Associé unique en date du 26 février 2007

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 février 2007 de

* M. Klaus-Guenter Lemke, gérant de Classe A

- de nommer comme nouveau gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} mars 2007, pour une durée illimitée:

* M. Olivier François Kettler demeurant à 12, avenue de Verdeil, 1005, Lausanne, La Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour SFDC LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046343/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Massy Château Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 257 du 1^{er} mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007046823/230/12.

(070045294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.352.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 16 mars 2007

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer Mme Charlotte Fouquet de ses fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement comme nouvel administrateur:

- Maître Elisabeth Lamesch, avocate à la Cour, demeurant 2A, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046348/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Tax Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2007

- Notification de la démission de l'administrateur Marcel Krier et nomination au 1^{er} janvier 2007 de sa remplaçante en la personne de Madame Judith Robinson, Conseiller économique, demeurant professionnellement au 42, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance le 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

TAX CONSULT S.A.

J.-M. Hamelle

Administrateur

Référence de publication: 2007046353/6326/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00691. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Fame Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

FIDUCIAIRE NATIONALE Sàrl

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007046456/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00803. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.499.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 21 février 2007

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société KPMG AUDIT S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103.590 comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046356/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Joal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.598.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Madame Miriam Mascherin, administratrice de sociétés, née le 17 décembre 1961 à Dublin (Irlande), demeurant à F-57330 Hettange-Grande, France, 10, Impasse St. Nicolas,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de JOAL S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Miriam Mascherin, administratrice de sociétés, née le 17 décembre 1961 à Dublin (Mande), demeurant à F-57330 Hettange-Grande, France, 10, Impasse St. Nicolas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sana, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2007, vol. 540, fol. 86, case 9. GRE/2007/488. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007046766/231/145.

(070045163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

MFG Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, en date du 9 mars 2007, a nommé

- M. Richard Perris, legal adviser, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni) aux fonctions de gérant de la société, pour un mandat d'une durée indéterminée, en remplacement de M. Jeremy Conway, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007046361/6465/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00657. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

MFG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.149.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 7 mars 2007 que:

- M. Richard Perris, legal adviser, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni) a été élu aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Jeremy Conway, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour la société
Signature
Un administrateur

un administrateur

Référence de publication: 2007046362/6465/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00656. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Patoo Foncier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.641.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée IMMOVAL SAINTE CROIX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.188, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gilles Malhomme, demeurant au 186, Val Sainte Croix à Luxembourg.

Laquelle comparante, es qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PATOO FONCIER SA.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances (i) par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou, le cas échéant (ii) par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, dans les limites des pouvoirs conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, préqualifiée déclare souscrire les mille (1.000,-) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le comparant à l'acte est cependant solidairement tenu vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Gilles Malhomme, précité, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à L-1370 Luxembourg, 186, Val Sainte Croix.

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Hervé Lillo, expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant professionnellement à L-1370 Luxembourg 186, Val Ste Croix.

3. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

4. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à qualités, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, Relation: LAC/2007/2602. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007047471/202/174.

(070045933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

European Carbon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 22 février 2006, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

M. Piermont informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de M. Daniel Caille au poste d'Administrateur de ECF, par lettre datée du 6 février 2006. Dès lors, le Conseil d'Administration décide de procéder à sa cooptation avec M. Alain Fauveau, employé privé, demeurant 54, boulevard de l'Embouchure, F-31201 Toulouse pour le terme restant du mandat (soit jusqu'à l'assemblée à tenir en 2011).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour EUROPEAN CARBON FUND

Signatures

Référence de publication: 2007046377/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Callisto Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.538.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 1^{er} mars 2007, enregistré à Remich le 6 mars 2007, REM, 2007/451, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société CALLISTO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg le 24 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 84 du 5 février 2001, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 77.538,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 1^{er} mars 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Remich, le 19 mars 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007046384/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Netsurf Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.808.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 1^{er} mars 2007, enregistré à Remich le 6 mars 2007, REM, 2007/452, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société NETSURF HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Luxembourg le 22 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 73 du 21 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 72.808,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 1^{er} mars 2007, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Remich, le 19 mars 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007046387/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

EPI Walk Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.755.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.694.

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 2 février 2007, la société EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré 7.020 parts sociales de catégorie B détenues dans la Société de la manière suivante:

- 7.020 parts sociales de catégorie B d'une valeur de 25,- EUR chacune, à la société WALK ABOUT-BETEILIGUNGS GmbH, une société de droit allemand, au capital de 25.000,- EUR, avec siège social à Friedberger Landstrasse 8, D-60322 Frankfurt-am-Main, enregistrée au Registre de Commerce en Allemagne sous le numéro HRB 84032

Ainsi les parts de la Société sont réparties de la manière suivante:

- EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l. 63.180 parts sociales de catégorie A
- WALK ABOUT-BETEILIGUNGS GmbH 7.020 parts sociales de catégorie B

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007046423/6902/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.